

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le quatre février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 18, présents : 15, votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2010

PRÉSENTS :

Mmes DUBOUCHET Marie-Christine, BAR Muriel, MATTHEY Claire, PARENT Séverine
Mrs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, LAHURE Fabrice, ALESSIO Alain,
BEYTRISON Bernard, CUGNET Bernard, DUMONT Gilles, MONCHAL Christophe, PERNET Fabrice,
PIGNOL Sébastien.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mr BOYER Christophe a donné procuration à Mr AUGUSTIN Christophe
Mmes CRETIN Sabine et MIHAYLOV Sylvie

Secrétaire de séance : Mr Augustin CHRISTOPHE

01/2010 FINANCEMENT DE LA TRANCHE COMPLÉMENTAIRE DES TRAVAUX DE « REQUALIFICATION DU CD15 » À MORNEX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des travaux de requalification du CD 15 à Mornex, le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2010, la tranche dite « complémentaire » de travaux d'enfouissement des réseaux secs, dans la continuité de la tranche initiale et jusqu'à l'intersection du chemin des 4 minutes.

Le montant global de cette opération est estimé à 103 884.00 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 63 113.00 euros et des frais généraux s'élevant à 3 116.00 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la Commune de Monnetier-Mornex : APPROUVE le plan de financement des opérations figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée ; et S'ENGAGE à verser au SELEQ 74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 103 884.00 euros ; avec une participation financière communale s'élevant à 63 113.00 euros et des frais généraux s'élevant à 3 116.00 euros.
- S'ENGAGE à verser au SELEQ 74, 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2 493.00 euros sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- S'ENGAGE à verser au SELEQ 74, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 50 506.00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

N° 02/2010 CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA COMMUNE POUR TRAVAUX SUR LE CD15 EN DESSOUS DU PARKING DE LA MARJOLAINE À MORNEX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général a donné son accord de principe sur les dispositions techniques du projet de réparation à réaliser suite au glissement du talus en dessous du parking de la Marjolaine à Mornex. La Maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par le Département.

Cet aménagement étant situé en agglomération, la répartition financière est établie comme suit :

- 40 000.00 euros à la charge de la Commune (confortement du mur) et
- 70 000.00 euros à la charge du Département (réparation du glissement de terrain + TVA des travaux de réparation du mur).

Monsieur le Maire précise qu'il convient de donner un accord de principe sur la répartition financière de cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de VALIDER la répartition financière de l'opération sur le RD 15 de réparation du glissement du talus en dessous du parking de la Marjolaine à Mornex comme décrite ci-dessus, et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

N° 03/2010 COTISATION / ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE HAUTE-SAVOIE POUR L'ANNÉE 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie sollicite auprès des communes le versement d'une cotisation/adhésion qui est fixée à 0.30 euros par hectare d'alpage cadastré sur le territoire communal, avec un minimum de 60 euros.

La surface d'alpage sur Monnetier-Mornex étant de 57 ha, la cotisation sollicitée s'élève à 60 euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de renouveler l'adhésion et la cotisation à la Société d'Economie Alpestre pour la somme de 60 euros annuels.

N° 04/2010 DEMANDE DE GARANTIE DE PRÊTS PAR LA « S.A. D'H.L.M. HALPADES »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SA HALPADES, Société anonyme d'HLM, dont le siège social est à ANNECY, 6, avenue de Chambéry, BP 2271, envisage l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 40 logements collectifs dans l'opération immobilière à réaliser par la SCI « Les Demeures du Salève » située à Esserts-Salève.

La SA HALPADES demande à la Commune la garantie totale des emprunts qu'elle va contracter afin de financer cette opération ; le montant total des prêts s'élevant à la somme de 3 963 308.00 euros.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur cette requête.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas accorder la garantie de la Commune pour les prêts ci-dessus désignés.

N° 05/2010 ATTRIBUTION SUBVENTION 2010 AU GROUPEMENT ANTI-GRÊLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la participation financière de la Commune au Groupement Anti-Grêle au titre de l'année 2010 ; la contribution sollicitée qui s'élève à la somme de 700 euros sera destinée à l'achat de fusées anti-grêle.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'accorder une subvention de 700 euros au « Groupement anti-grêle » domicilié chez BOUCLIER Jacky demeurant au 35, route de la Pierre aux Fées, 74930 REIGNIER.

N° 06/2010 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'HARMONIE MUNICIPALE DE REIGNIER-ESERY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Harmonie Municipale de Reignier-Esery fête cette année ses 130 ans d'existence et organise plusieurs manifestations pour célébrer cet évènement :

- une soirée « retrouvailles », pour tous les musiciens qui ont contribué à la vie et au développement de l'Harmonie,
- la publication d'une brochure rétrospective qui retracera l'histoire de la société musicale,
- et un concert spectacle intitulé « l'Harmonie fait sa comédie » qui associera plusieurs disciplines artistiques mêlant musique, chant, danse et théâtre.

La réalisation de ce projet suppose plusieurs mois de préparation dans laquelle vont s'investir de façon bénévole l'ensemble des musiciens et amis de l'Harmonie. Cependant, un certain nombre de dépenses liées à l'accompagnement artistique, la publication, la communication, ainsi qu'aux frais d'organisation et location de matériel sont indispensables.

Aussi, l'Harmonie sollicite financièrement, outre des sponsors privés, les communes appartenant à la Communauté de Communes « Arve et Salève ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Harmonie municipale de REIGNIER-ESERY. Présidente : Amédine Orsier – domiciliée 1030, route d'Esery, 74930 REIGNIER-ESERY.

**N° 07/2010 AVIS SUR PROPOSITION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU RÉSEAU
« NATURA 2000 DE LA VALLÉE DE L'ARVE »**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Gilles DUMONT qui informe l'Assemblée que le périmètre actuel du réseau « Natura 2000 de la Vallée de l'Arve » (représentant 72 ha), s'étend sur 2 sites : le marais de Reignier et d'anciennes gravières de la moyenne vallée sur les communes de Contamine-sur-Arve, Scientrier et Bonneville.

Un périmètre d'études portant sur plus de 800 ha est proposé entre la zone d'Anterne à Marignier et la frontière suisse ; il touche le secteur de Creuze à Mornex ; la Commune étant partiellement concernée, son avis est sollicité.

Ce périmètre a été suggéré par la FRAPNA ; il va permettre à différents spécialistes d'inventorier les espèces devant faire l'objet de mesures de protection ou de conservation au titre des deux directives européennes (oiseaux et habitat).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce périmètre.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de valider le périmètre d'étude du réseau « Natura 2000 de la Vallée de l'Arve » comme décrit ci-dessus.

**N° 08/2010 PROGRAMME DES TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE POUR
L'ANNÉE 2010**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bernard CUGNET qui présente à l'Assemblée les propositions de travaux en forêt communale pour l'année 2010 :

- 1) TRAVAUX DE MAINTENANCE sur le Petit Salève (parcelles 14 et 15)
 - Entretien de limites 1 800.00 € HT
(réouverture de layons et peinture liserés, placards, bornes et leurs repères : 1.30 km)
 - Recherche bornes et limites périmètre 2 900.00 € HT
- 2) TRAVAUX SYLVICOLES SUBVENTIONNÉS (parcelles 18 et 21 – Esserts-Salève)
 - Travaux susceptibles d'une aide de la Région à hauteur de 2 550.00 €... 8 600.00 € HT
- 3) TRAVAUX SYLVICOLES (parcelle 17 - 3.50 ha – Esserts-Salève)
 - Fourniture de plants feuillus 2 600.00 € HT
 - Fourniture de protections et piquets 2 200.00 € HT
 - Mise en place de plants feuillus en potets travaillés (godets) 2 100.00 € HT
 - Mise en place de protections individuelles contre le gibier (sauf cerf) 1 900.00 € HT
- 4) TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE
 - Entretien sentier de gestion (Parcelle 18 sous Grange-Passey) 2 200.00 € HT

En dehors de la gestion patrimoniale de la forêt communale, il est proposé de réaliser des actions d'ENTRETIEN de PÂTURAGE :

- Entretien zone nettoyée en 2009 – agrandissement par débroussaillage 2 400.00 € HT

La somme totale des travaux s'élève à 26 700.00 € HT

Il est proposé également la reconduction des actions d'animation dans les écoles (130.00 € HT l'unité).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de valider les propositions de travaux en forêt communale faites par l'ONF pour l'année 2010 telles que décrites ci-dessus ; et donne un accord de principe sur la reconduction des animations scolaires faites par l'ONF.

**N° 09/2010 DEMANDE PAR UN PARTICULIER D'UNE CONVENTION AVEC LA
COMMUNE POUR LOCATION D'UN PARKING AU SALÈVE**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande émanant de la SCI « Salève Immobilier » demeurant 97, route de Florissant 1226 GENEVE, nouveau propriétaire de l'ex restaurant « La Table d'Orientation » situé au Salève - 7660, route des Trois Lacs 74560 MONNETIER-MORNEX.

Cette demande porte sur l'établissement d'une convention de « location de parking appartenant à la Commune » sur la parcelle cadastrée section B numéro 497 lieu-dit « Sur la Petite Gorge ».

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer ce jour :

- sur le principe de mise à disposition de parking sur la parcelle ci-dessus référencée et établissement d'une convention correspondante,
- sur la fixation du prix de location.

Par ailleurs, il informe l'Assemblée que, cette parcelle étant soumise au régime forestier, il y aura lieu de conclure une convention tripartite entre la Commune, l'ONF et la SCI « Salève Immobilier ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- DONNER SON ACCORD DE PRINCIPE pour la mise à disposition de terrain à usage de parking au profit de la SCI « Salève Immobilier » sur la parcelle cadastrée section B numéro 497 lieu-dit « Sur la Petite Gorge » au Salève, et pour l'établissement d'une convention entre la Commune, l'ONF et la SCI « Salève Immobilier »,
- FIXER le montant du loyer à la somme de 100 euros par mois (soit 1 200.00 euros par année).

**N° 10/2010 FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE L'APPARTEMENT DU
MINI RESTO À MONNETIER**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite aux dégâts causés par l'incendie de leur maison située au 835, chemin des Dessous à Esserts-Salève, la Commune a été amenée à loger la famille de Monsieur Denis CAHAREL dans l'appartement situé en dessus du Mini-resto à Monnetier au 44, Place de l'Eglise.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le montant du loyer correspondant, et propose la somme de 550 euros par mois ; les charges seront facturées selon relevés des compteurs.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de fixer le montant du loyer à 550 euros par mois ; les charges seront facturées selon relevés des compteurs.

**N° 11/2010 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE**

Dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les études complémentaires nécessaires pour atteindre les performances du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ont généré un surcoût des études de maîtrise d'œuvre (groupement dirigé par Anne RAIMOND, architecte DPLG demeurant Chef-Lieu 74230 DINGY-SAINT-CLAIR), de 16 335.00 euros HT, soit une augmentation de 3.77 % du coût des études.

Il rappelle que conformément au programme du concours d'architectes, le bâtiment devait atteindre le label THPE Enr (Très Haute Performance Énergétique), l'option BBC devant être validée par le Maître d'Ouvrage en phase APD (Avant-Projet Définitif).

Il précise que le surcoût des travaux ainsi généré est de 135 000.00 euros HT ; celui-ci sera compensé pour partie par la subvention obtenue auprès de l'ADEME et de la Région, et pour l'autre partie par une réduction des consommations énergétiques du bâtiment de 20 %.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à valider cet avenant et à l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de valider l'avenant n°1 de Maîtrise d'œuvre (groupement dirigé par Anne RAIMOND, Architecte DPLG demeurant Chef-Lieu 74230 DINGY-SAINT-CLAIR), d'un montant de 16 335.00 euros HT, et de signer tous documents s'y rapportant.

**N° 12/2010 DEMANDE DE SUBVENTION « ADEME » DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE (FONDS CHALEUR)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction du groupe scolaire BBC (Basse Consommation d'Énergie), la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre du « Fonds chaleur » pour la mise en œuvre des sondes géothermiques avec pompes à chaleur.

Pour ce faire, il convient de décider de solliciter la subvention la plus élevée auprès de l'ADEME et du Conseil Régional au titre du « Fonds chaleur », de l'autoriser à demander cette subvention, et de demander à l'ADEME et au Conseil Régional l'autorisation de démarrer les travaux en mars 2010.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'ADEME et du Conseil Régional au titre du « Fonds chaleur » pour la réalisation du groupe scolaire BBC (Bâtiment Basse Consommation),
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention,
- DEMANDE à l'ADEME et au Conseil Régional l'autorisation de démarrer les travaux en mars 2010.

* * * * *